87045 LIMOGES Cedex
Téléphone : (+33) 05 55 06 87 87 - Télécopie : (+33) 05 55 06 88 88

Bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI étanche à LED ECO1

Référence(s) : 625 52A

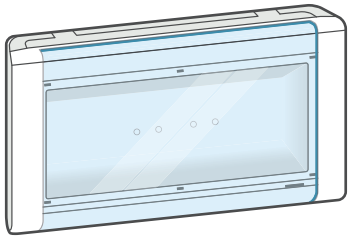

SOMMAIRE

	Page
1. DESCRIPTION ..... Livraison, Côtes d'encombrement, Caractéristiques techniques, Matériaux, Pouvoir calorifique, Possibilité de signalisation	2
2. INSTALLATION ..... Garantie de l'IP, Garantie de l'IK, Installation et fixation, Raccordement, Passage de câbles, Mise sous tension/état de veille, Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité	3
3. RACCORDEMENT ..... 3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes, 3.2 Télécommande de mise au repos	4
4. UTILISATION ..... 4.1 Mise sous tension / état de veille, 4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité, 4.3 Mise au repos par la télécommande réf. 039 00/01, 4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI), 4.5 Résultat des contrôles automatiques, 4.6 Arrêt d'un test en cours, 4.7 Cas particuliers	6
5. MAINTENANCE ..... 5.1 Maintenance périodique, 5.2 Pièces de rechange, 5.3 Remplacement des accumulateurs	7
6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT	7
7. ÉQUIPEMENTS (Grilles)	7
8. ANNEXES ..... Fiche fin de vie, PEP, Licence	8

Bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI étanche à LED ECO1

Référence(s) : 625 52A

1. DESCRIPTION

BAEH IP 66 - IK 10
8 lm - 5h
Classe II : ⧈
Consommation : 1,2 W ; 1,6 VA

Livraison

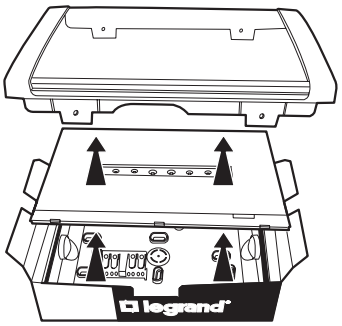

Patère livrée débrochée, possibilité de refermer la boîte après utilisation de la patère.

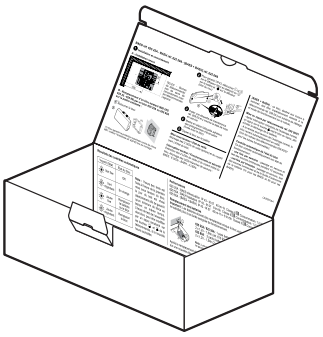

Notice imprimée à l'intérieur de la boîte

Côtes d'encombrement

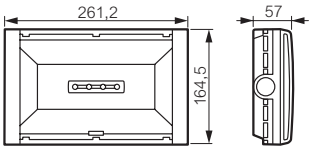

Poids du produit conditionné : 0,67 kg
Volume : 4 dm^3

Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.
Bloc autonome d'éclairage habitation à LEDs.
Flux assigné à 5 heures : 8 lumens
Autonomie : 5 heures (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 7h30 à neuf est imposée par la norme).
Conforme aux normes : NF C 71-805 (1992) et EN 60598-2-22
NF C 71-820 + NF 413
Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.
Classe II : ⧈
Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.
Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.
Alimentation 230 V∿ - 50/60 Hz
Température d'utilisation : 0 à + 40 °C

Matériaux

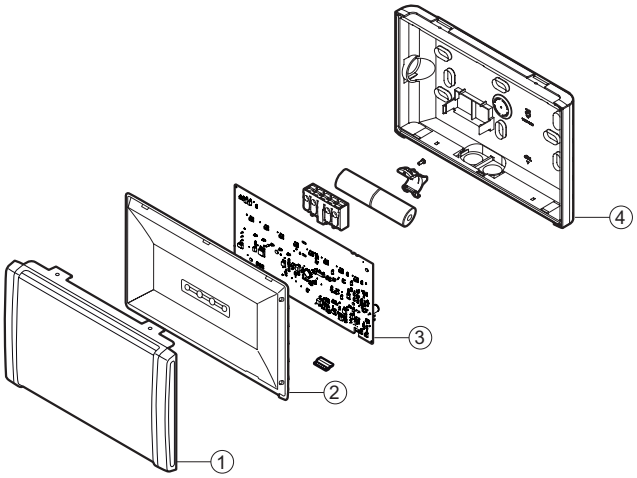

Enveloppe plastique Classe II : ⧈
① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
② Réflecteur : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
③ Carte électronique
④ Socle : polycarbonate gris auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 17,5 MJ. Charge calorifique : 20 MJ

Possibilité de signalisation

Ce produit peut être équipé des étiquettes autocollantes :

Réf. 612 00

Réf. 612 01

Réf. 612 02

Réf. 612 05

Bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI étanche à LED ECO1

Référence(s) : 625 52A

2. INSTALLATION

Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 66, il est impératif d'utiliser le presse-étoupe pour l'entrée de câble, ainsi que les bouchons d'étanchéité sur les vis de fixation.

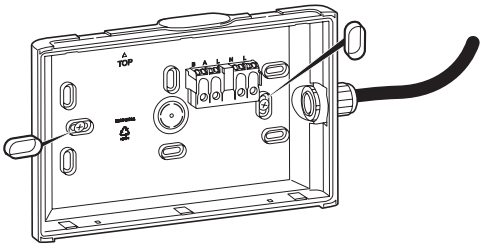

Garantie de l'IK

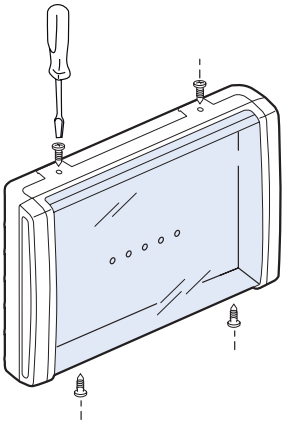

Pour garantir l'IK 10, il est impératif de fixer la verrine à l'aide des 4 vis de fixation fournies.

Installation et fixation

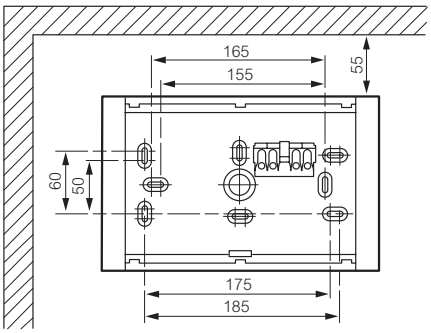

Fixer le bloc en utilisant 2 points de fixation (pré-percés).
Livré avec bouchon d'étanchéité pour vis de fixation.

Raccordement

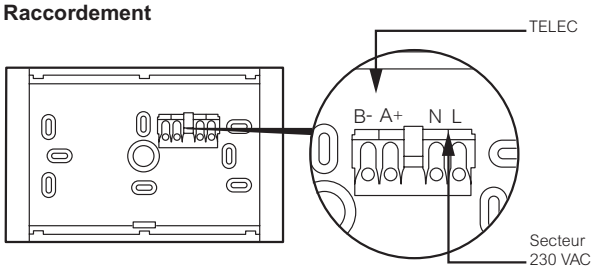

Raccorder les 2 fils de télécommande sur les bornes B- et A+ et les 2 fils d'alimentation sur les bornes N et L.

Nota : Avec les télécommandes Legrand, le respect de la ligne de télécommande n'est pas nécessaire.

Passage de câbles

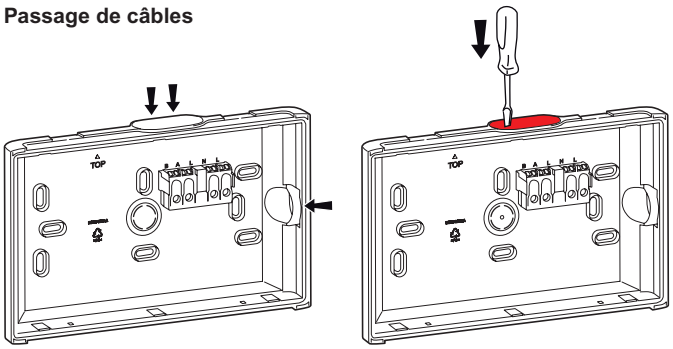

3 possibilités de passage de câbles sur les côtés.

Lors de la livraison, ces passages de câbles sont bouchés, ils sont à déboucher à l'aide d'un outil.

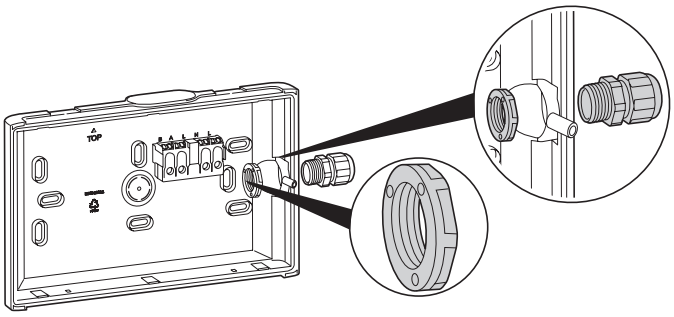

Le bloc est à équiper avec : 1 PE réf. 980 03 + 1 écrou réf. 968 43 (livrés)
Attention : bien respecter le sens de montage de l'écrou comme préconisé ci-dessus

Dès que l'installation est finie, coller une étiquette de maintenance réf. 609 00 et y inscrire la date de mise en service (voir 5.1)

Mettre en place l'étiquette adhésive des pictogrammes d'évacuation (livrée avec le bloc)

Mise sous tension/état de veille

Allumage des 2 LEDs de veille (couleur ambre) et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité

Extinction des 2 LEDs de veille et du voyant d'état du bloc. Allumage des 6 LEDs blanches de secours.

Bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI étanche à LED ECO1

Référence(s) : 625 52A

3. RACCORDEMENT

3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.
La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.

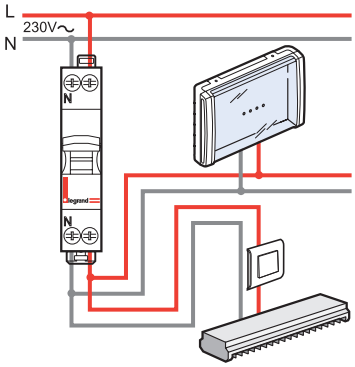

La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation.
L'alimentation des blocs est soumise aux même règle que les luminaires (câblage normal).

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande Legrand réf. 039 00 ou 039 01 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

3.2 Télécommande de mise au repos

Coupure de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 766 30 non fourni) ou par automatisme

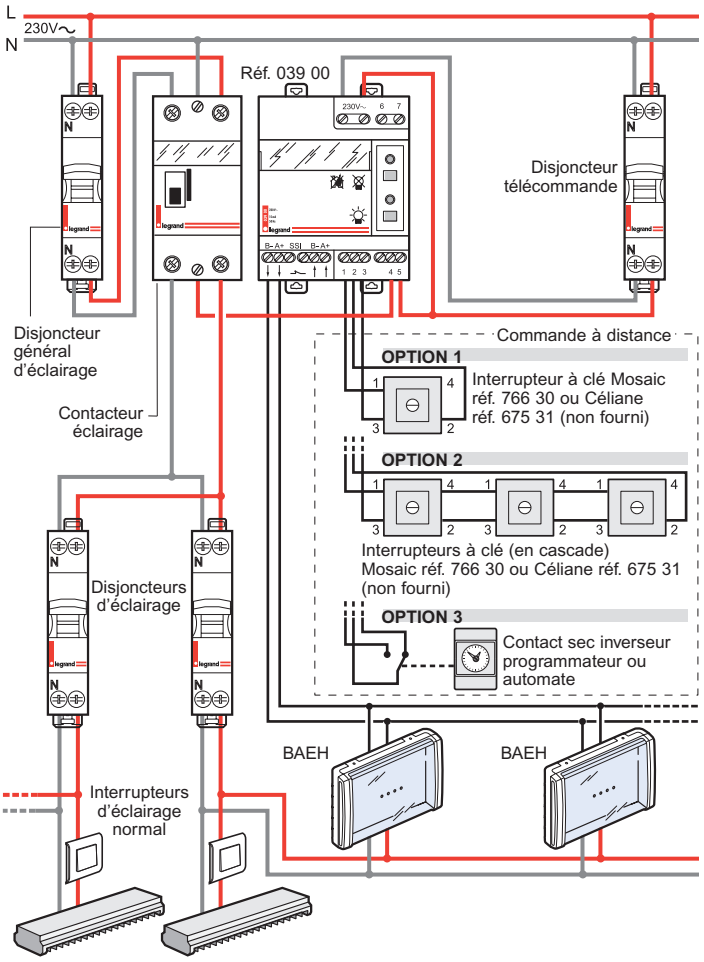

Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage

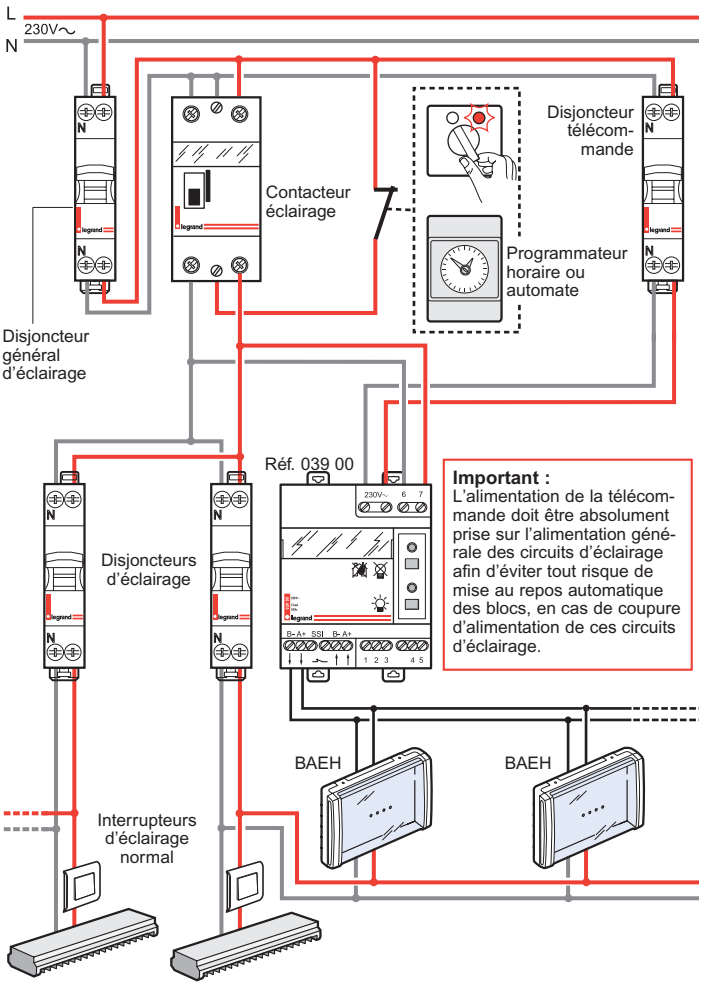

Important :
L'alimentation de la télécommande doit être absolument prise sur l'alimentation générale des circuits d'éclairage afin d'éviter tout risque de mise au repos automatique des blocs, en cas de coupure d'alimentation de ces circuits d'éclairage.

Bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI étanche à LED ECO1

Référence(s) : 625 52A

3. RACCORDEMENT (SUITE)

3.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Extension d'installation au-delà de 300 blocs autonomes d'éclairage d'habitations

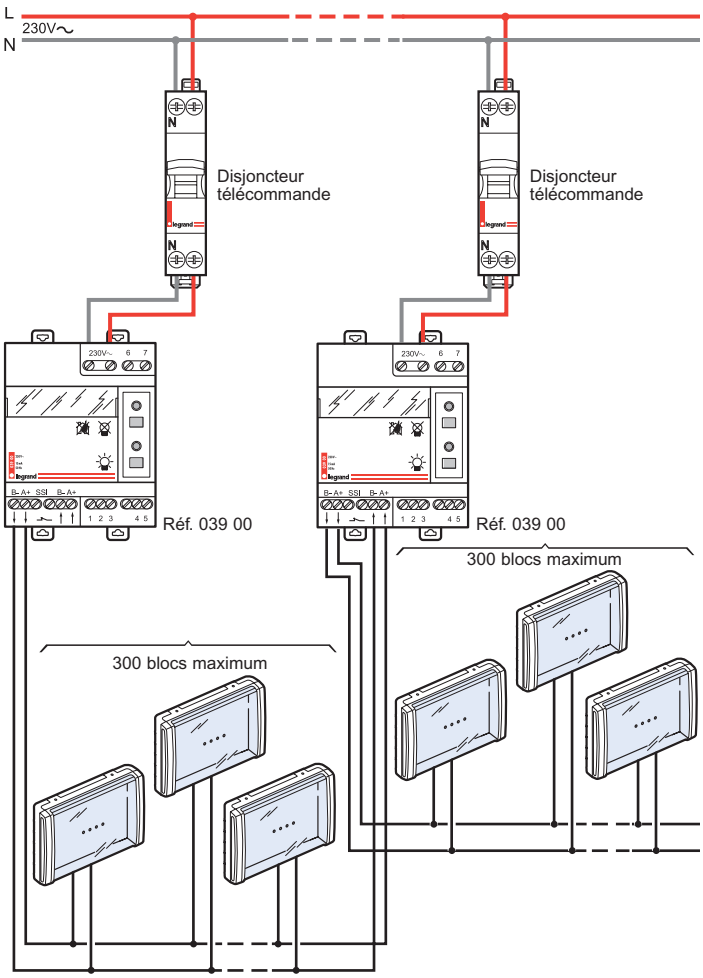

Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation

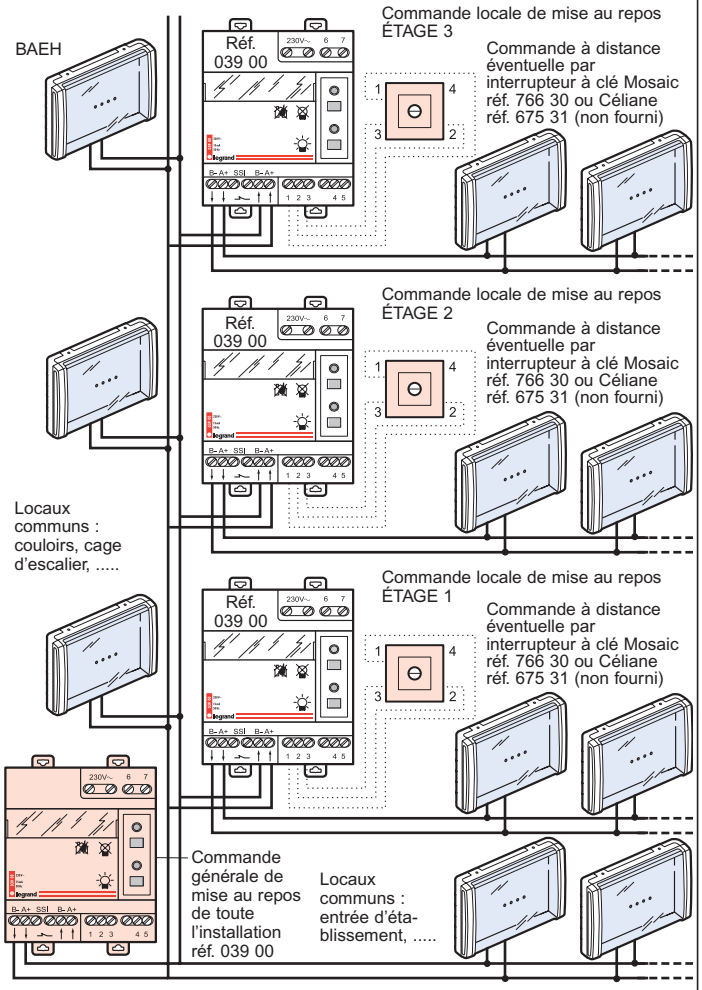

Bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI étanche à LED ECO1

Référence(s) : 625 52A

4. UTILISATION

4.1 Mise sous tension / état de veille

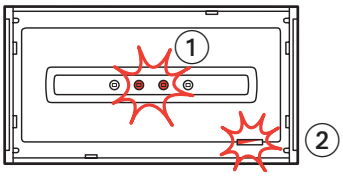

Allumage du témoin de veille à LEDs ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité

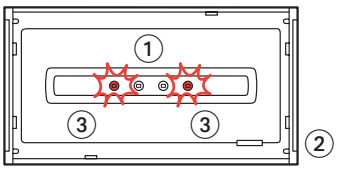

Extinction du témoin de veille à LEDs ① et de la LED verte ②. Allumage des LEDs de sécurité ③.

4.3 Mise au repos par la télécommande réf. 039 00/01

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :
Un appui sur la touche ⊠ met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

Remise sous tension de l'éclairage normal :
Le bloc revient automatiquement en veille.

4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :
Passage en secours et test pendant 15 s.

Une fois par trimestre :
Passage en secours pendant 5 heures et test d'autonomie de la batterie. Test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie de la batterie.

4.5 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Bloc OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	☼ (fixe ou clignotante)	○	○
Jaune	○	☼ (fixe)	☼ (clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.
L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches ☼ et ⊠ de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.
Ce changement d'heure de test déclenche aussitôt ou dans les 24 heures un test d'autonomie.

4.6 Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande réf. 039 00. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

4.7 Cas particuliers

Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

5. MAINTENANCE

5.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.).
Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.
L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.
L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.
Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°	legrand	Réf. 609 00

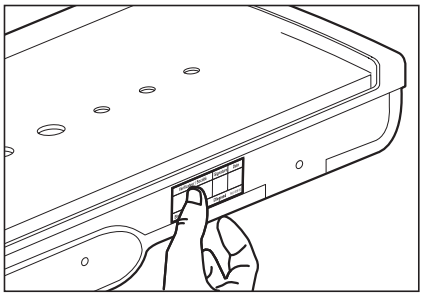

Cette étiquette de maintenance (réf. 609 00) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

• **Exploitation** (article EC 14)
L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.
L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension.
L'utilisation d'une télécommande réf. 039 00 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 3.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :
Une fois par mois :
- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :
- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

Bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI étanche à LED ECO1

Référence(s) : 625 52A

5. MAINTENANCE (suite)

5.2 Pièces de rechange

• Accumulateurs réf. 610 92

Saft 2 VNTCS
2,4 V
1,5 Ah
KRMT 23/43
Ni-Cd

5.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

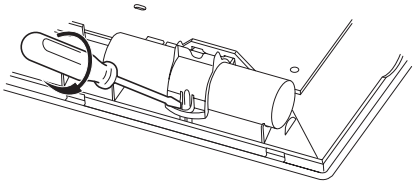

Enlever l'accumulateur usagé en dévissant le collier

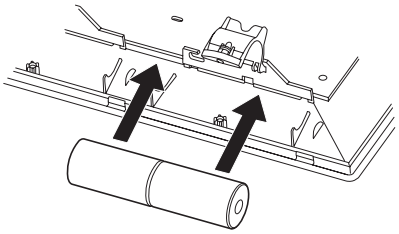

Remplacer par un nouvel accumulateur en revissant le collier

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

NF C 71 805 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour bâtiments d'habitation soumis à réglementation »
La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAEH en France.
Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité »
Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours »
Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires »
Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité
Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

Influences électromagnétiques : CEM

Émission

- EN 55015 (tensions perturbatrices)
- EN 61000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
  IEC 1000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT (SUITE)

Immunité

- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 4 kV au contact
  IEC 1000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 8 kV dans l'air
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
  IEC 1000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- EN 61000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
  IEC 1000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
  IEC 1000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
  IEC 1000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
  IEC 1000-4-8 (champs magnétiques) critère A

7. ÉQUIPEMENTS

• Grille de protection standard réf. 626 93 peinte en blanc

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules
Fixation sur 4 trous sur tous les côtés

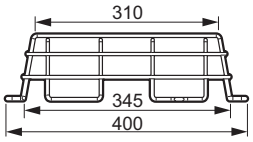

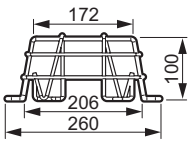

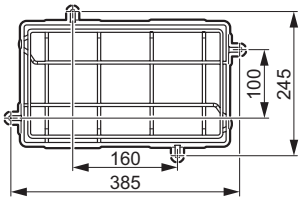

• Kit antivandale réf. 625 99

Comprend 4 vis M5 inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45 (non livré) et 4 chevilles métalliques pour une fixation robuste sur support béton, brique pleine, parpaing et autre maçonnerie.
Pour grilles réf. 626 90/91/93.

• Grille de protection antivandale réf. 626 92 en métal gris

Résistance aux chocs : IK 20 - 50 joules
Embase murale sur cadre métallique tenue par 4 chevilles métalliques.
Verrouillage par vis à têtes inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45 (non livré).

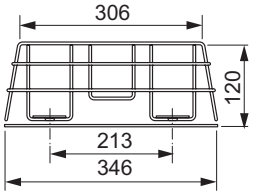

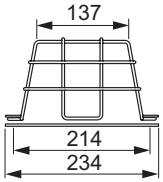

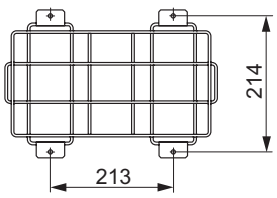

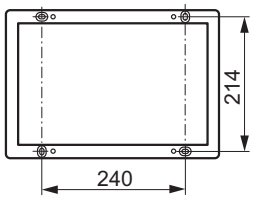

• Outil de vissage réf. 919 45

Permet la manoeuvre des vis inviolables de la grille réf. 626 92.

87045 LIMOGES Cedex
Téléphone : (+33) 05 55 06 87 87 - Télécopie : (+33) 05 55 06 88 88

Fiche de fin de vie

BAES d'évacuation étanche à LEDs Références : 625 26A / 626 26
BAEH d'habitation étanche à LEDs Références : 625 52A / 626 52

En application de l'article 11 de la directive 2002/96/CE relative aux **D**échets d'**E**quipements **E**lectriques et **E**lectroniques (**DEEE**), et en référence à son annexe II, ces **BAES d'évacuation à LEDs et BAEH d'habitation à LEDs** contiennent notamment :

- Une carte électronique
- Un pack batterie de 2 éléments

Se référer ci-dessous pour les instructions de démantèlement

1. Ouvrir le BAES

Déclipser la verrine à l'aide d'un tournevis
Répéter l'opération de chaque côté

2. Réflecteur

Séparer le réflecteur du bloc
(1/4 de tour à l'aide d'un tournevis).

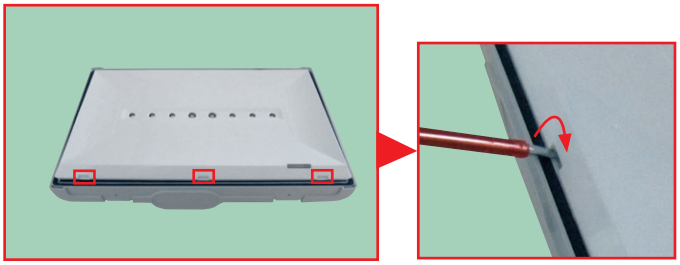

3. Extraire la carte électronique et débrancher la batterie

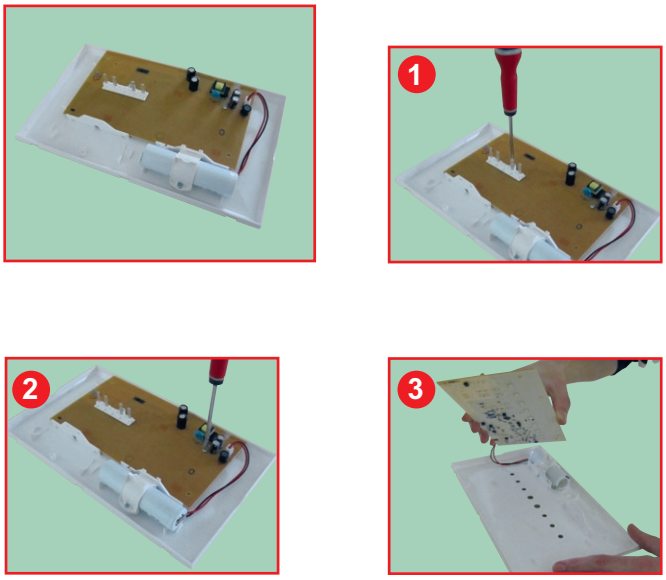

4. Batteries

Extraire et collecter séparément les batteries conformément à la législation en vigueur

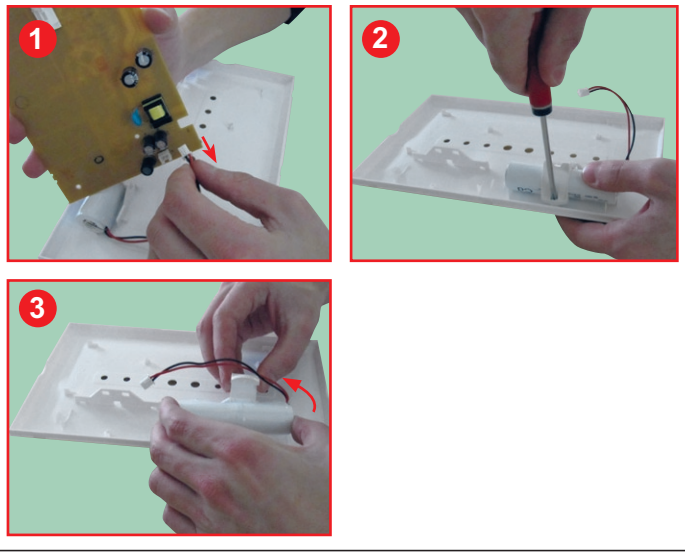

87045 LIMOGES Cedex
Téléphone : (+33) 05 55 06 87 87 - Télécopie : (+33) 05 55 06 88 88

Fiche de fin de vie

BAES d'évacuation étanche à LEDs Références : 625 26A / 626 26
BAES d'habitation étanche à LEDs Références : 625 52A / 626 52

5. Extraction des borniers de la patère

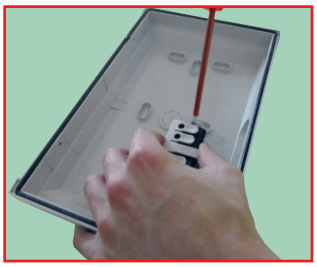

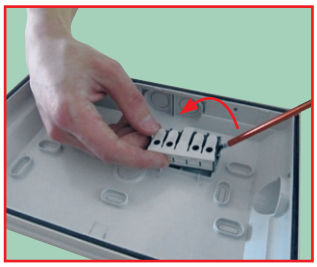

6. Démontage des borniers

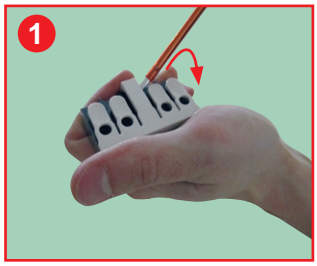

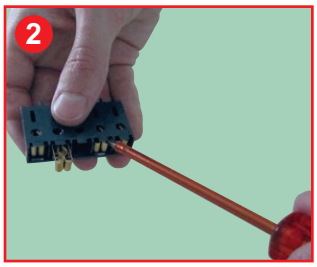

	Matière
Verrine	Polycarbonate
Socle	Polycarbonate
Réflecteur	Polycarbonate

	Matière
Bornier	Pa6 - 6
Contact	Laiton

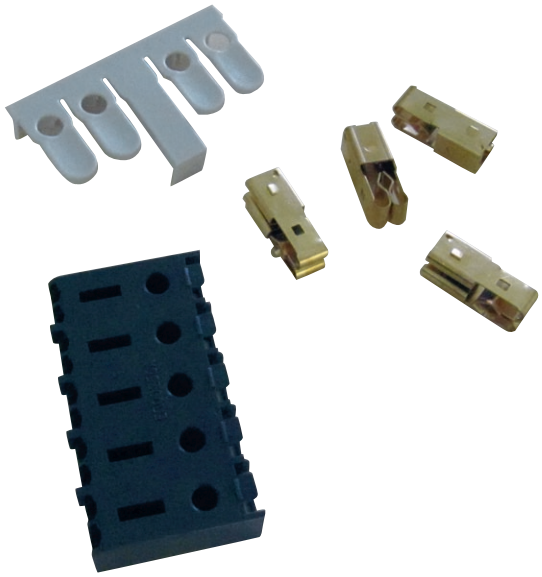

128 Av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
Tél. : 05 55 06 87 87 - Fax : 05 55 06 88 88

Votre Agence Commerciale habituelle
Site www.legrand.fr

> Profil Environnemental Produit
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'habitation étanche à LED

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales et sur le rapport technique ISO TR/14025 relatif aux déclarations environnementales de type III.

Les engagements environnementaux de Legrand

> Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.
À ce jour, 84 % des sites mondiaux sont certifiés ISO 14001 et 96 % des sites européens.

> Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.
Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie…).
Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

> Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.
Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.

Description des produits

> Produits de référence pour ce profil environnemental
Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base des références suivantes.

Fonction	**Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'habitation SATI étanche à LED ECO1**
Produits de référence	 **Réf. 625 52A** **BAEH habitation – standard SATI – IP 66 – IK 10**

> Références couvertes par ce profil environnemental produit
Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

Références	**62552A**

> Profil Environnemental Produit
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'habitation étanche à LED

Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

Masse totale des produits de référence : 0,67 kg (emballage unitaire compris)

Plastiques en % de la masse		**Métaux** en % de la masse		**Autres** en % de la masse	
Polycarbonate (PC)	61,1%	Acier / fer	4,9 %	Papier	2,6 %
Résine phénolique	2,2%	Nickel	2,8 %	Eau	2,4 %
Polyamide (PA 66)	1,8%	Cuivre	2,1 %	Dioxyde de titane	1,6 %
Ethylène Propylène Diène (EPDM)	0,7%	Cadmium (dans accumulateur NiCd)	1,7 %		
Polyéthylène (HDPE)	0,6%	Etain	0,9 %	Divers autre	1,9 %
Résine Polyester	0,5%			**Emballage** en % de la masse	
				Carton	8,2 %
				Papier	0,9 %
Divers plastiques	1,8 %	Divers métaux	1,3 %	Encre et colle	0,1 %
Total plastique	**68,8 %**	**Total métaux**	**13,6 %**	**Total autres**	**17,7 %**

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 10 % en masse

Accus Ni-Cd 14,1 % en masse

Fabrication

Ces produits sont fabriqués par un site de production du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 conception et fabrication.

Distribution

Scénario de transport
En moyenne ce produit parcourt 376 km par transport routier pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche de notre client.

Emballage

- L'emballage de 61,7 g est composé de 99 % de papier/carton, le reste étant composé d'encre et de colle.
- Potentiel de recyclage : 99 % en masse de l'emballage
- Potentiel de valorisation énergétique : 100 % en masse de l'emballage

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.

Utilisation

Scénario d'utilisation
Le domaine électrique distingue deux grandes typologies de produits : les produits dits « passifs » et les produits « actifs ». Les produits « passifs » dissipent de l'énergie par effet joules, les produis « actifs » utilisent de l'énergie (moteur, éclairage…). Dans tous les cas un scénario d'usage doit être défini pour quantifier l'énergie.

Ce produit a une puissance de 1,2 W sous 230V alternatif. Le scénario d'usage défini pour estimer l'impact du produit prend en compte un fonctionnement 24 h/ 24 h, 365 j / an, pendant 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 105,1kWh.

Consommable
Pas de consommable nécessaire à l'utilisation du produit

Entretien et maintenance :
Elle s'effectue en remplaçant les pièces défectueuses :

- Accus Ni-Cd 2,4V 1,5 Ah– réf. 61092-

Pour plus de facilité d'installation et de maintenance, le bloc est débrochable de sa patère fixée au mur.

Fin de vie

Legrand s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Nos équipes conçoivent d'ores et déjà ces équipements en tenant compte de leur fin de vie (marquage, séparation aisée des pièces, élimination des substances dangereuses, etc…).

Mode de traitement du produit

> Déchets dangereux contenu dans le produit :
Accumulateur Ni-Cd : 95 g

> Déchets non dangereux contenu dans le produit :
Plastique/métaux / autres: 517 g
Dont déchets DEEE :

- Carte électronique de plus de 10 cm² :61 g
- Pièces plastiques contenant des retardateurs de flamme halogénés : 12 g

> Le potentiel de recyclage :
Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.
Ce produit contient **93 %** en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé. (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 72 %
- Matériaux métalliques : 15 %
- Autres matériaux 6 %

> Potentiel de valorisation énergétique :
La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.
Ce produit contient 79 % de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).

Impacts environnementaux

Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.
L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.
Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Puissance de 1,2 W sous 230V alternatif.
- Un fonctionnement 24 h/ 24 h, 365 j / an, pendant une durée d'usage(*) de 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 105 kWh.
- La prise en compte de l'emballage unitaire
- Les accus de rechange

Indicateurs (cf. glossaire)	Unités	Global F+D+U	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	années $^{-1}$	1,090E-13	97 %	< 1 %	3 %
Énergie totale consommée	MJ	1,267E+03	8 %	< 1 %	91 %
Consommation d'eau	dm^3	321,780	20 %	< 1 %	79 %
Participation à l'effet de serre	g~CO_2	1,725E+04	33 %	< 1 %	66 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	g~CFC-11	1,530E-03	32 %	3 %	66 %
Participation à la création d'ozone photochimique	g~C_2H_4	7,006	34 %	< 1 %	65 %
Potentiel d'acidification de l'air	g~H+	4,303	36 %	< 1 %	64 %
Production de déchets dangereux	kg	0,243	36 %	< 1 %	64 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 4 et sa base de données en version 10.2 issue de la base de données version 10.
Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module «Electricité France : 2000 »

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendu.

Glossaire

ACV	Compilation/évaluation des entrants et des sortants, et des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». La démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
Approche cycle de vie	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
Consommation d'eau	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
Déchets non dangereux	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets dangereux	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets DEEE	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
Eco-solution	Produit ou service permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
EIME	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
Énergie totale consommée	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
Épuisement des ressources naturelles	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles…) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
Réutilisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
Valorisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
Participation à l'effet de serre	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO_2. Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO_2 = 1 g~CO_2 ; 1 g de CH_4 (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO_2, etc…
Participation à la destruction de la couche d'ozone	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11.
Participation à la création d'ozone photochimique	Indique en g~C_2H_4 les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
Potentiel d'acidification de l'air	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H+.
Produit(s) de référence	Produit (ou regroupement de produits) modélisé(s) dans l'ACV présentée.
Production de déchets dangereux	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
Potentiel de recyclage	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
Potentiel de valorisation énergétique	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Accréditation
N°5-0014
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr

LICENCE

Performance « SATI »

LCIE N° T 10030 / 601089

Délivrée à: *Delivered to:*	**LEGRAND FRANCE** 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 87045 LIMOGES Cedex - FRANCE
Site de fabrication : *Factory :*	**2034BA**
Produit: *Product:*	BAEH A DIODES ELECTROLUMINESCENTES
Marque commerciale (s'il y a lieu): *Trade mark (if any):*	**LEGRAND**
Modèle, type, référence: *Model, type, reference:*	625 52
Caractéristiques nominales et principales: *Rating and principal characteristics:*	Classe II - IP 66 - IK10 - Tension assignée (V~) (Hz) 230 - 50/60 flux lumineux : 8 lm
Informations complémentaires: *Additional informations:*	Accumulateurs : Ni-Cd 2 x 1,2 V / 1,6 Ah - SAFT 2VNT Cs U Ni-Cd 2 x 1,2 V / 1,5 Ah - BYD SC1500mAh Ni-Cd 2 x 1,2 V / 1,5 Ah - BST SC1500HT Lampe de secours / veille : 2 leds
Le produit est conforme à: *The product is in conformity with:*	NF EN 60598-1:2009+A11:2009 NF EN 60598-2-22:2000 +A1:2003 +A2:2008 NF C 71-805:2000 NF C 71-820:1999 NF 413:2006
Documents pris en compte: *Relevant documents:*	LCIE n° 101175-601089 V/W - 96079-591669K
Annule et remplace (s'il y a lieu): *Cancels and replaces (if necessary):*	/

En vertu de la présente décision notifiée par le LCIE France organisme mandaté, AFNOR Certification accorde le droit d 'usage de la Marque NF à la société qui en est titulaire pour les produits visés ci -dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la Marque NF et par les règles de certification NF, pour autant que les contrôles réguliers de la fabrication et les vérifications par tierce partie soient satisfaisants.

Fontenay-aux-Roses, 2011-02-16

Date limite de validité :
Limit expired date :

La validité de la présente licence cesse dès l'annulation de l'une des normes sur laquelle elle est fondée.
The present licence is valid until the cancellation of one of the standards on which it is based.

On the strength of the present decision notified by LCIE France mandated certification body, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the licence holder for the above mentioned products, within the frame of the general rules of the NF Mark and of the NF certification rules, as far as the regular checking and third party verifications of the production are satisfactory.

Rémi HANOT
Michel BRENON
Responsable de la certification
Certification manager

LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES
33, Av. du Cal Leclerc
FONTENAY-aux-ROSES
F-92260